NEXT CHALLENGE 2022 - REGLEMENT

Le Next Challenge #2 est développé et organisé par la SAS NextWise avec le concours de ses partenaires et de l'université Paris Dauphine PSL.

Il a pour objectif de développer les connaissances des participants en matière de gestion de portefeuille en les faisant évoluer dans un univers pédagogique réaliste.

Principe

Le Next Challenge 2022 se déroule du 10 octobre 2022 au 20 avril 2023.

Il est ouvert à tous les étudiants qui peuvent :

- Participer à titre individuel
- Se regrouper en clubs d'investissement

Tous les participants – à titre individuel et en club – reçoivent une somme virtuelle à investir.

La qualité de leur performance est évaluée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer leur bonne compréhension et assimilation de la gestion de portefeuille dont ils pourront tirer profit à la fois dans leur vie professionnelle et personnelle.

Calendrier du Next Challenge #2

Période d'inscriptions	du 1er septembre au 20 avril 2023
Début de la compétition	le 10 octobre 2022
Fin de la compétition	le 14 avril 2023
Cérémonie de remise des prix	le 20 avril 2023

Avertissement

Le Next Challenge est un jeu à caractère éducatif destiné à promouvoir une démarche raisonnée et raisonnable de l'investissement et de la gestion de portefeuille. Il ne constitue en aucun cas une invitation à la spéculation, même si des ETF à levier sont disponibles dans le cadre du jeu, ni une recommandation à investir dans une quelconque société ou produit que ce soit.

Dans le cadre de la construction de leur portefeuille, les participants doivent garder à l'esprit quelques règles de base simples :

- Ne pas accorder trop d'importance aux rendements passés car les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Il n'y a pas de performance élevée sans risque élevé. La diversification est essentielle pour répartir les risques et construire une performance pérenne.
- Privilégiez l'information à la source, sur le site des sociétés ou des promoteurs de produits. Méfiez-vous des informations des forums sur internet et les réseaux sociaux.
- N'hésitez pas à consulter les rubriques de l'AMF sur l'investissement et la gestion de portefeuille.

Vous pouvez également vous référer au Document d'enregistrement universel (DEU) des sociétés pour prendre connaissance des facteurs de risques associés à chacune d'entre elles. Ces DEU sont consultables sur les sites internet des sociétés.

Classement

Les investisseurs individuels et les clubs d'investissement font l'objet d'un classement séparé.

L'évaluation des profils individuels et des clubs se font sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs séparés.

Les profils individuels et les clubs d'investissement sont évalués tout le long de la période du Next Challenge, à savoir du 10 octobre 2022 au 14 avril 2023.

Investisseurs individuels :

Le challenge est ponctué de classements hebdomadaires. Le cumul des points obtenus permet d'établir un classement général.

Hebdomadaire :

- Le calcul est effectué tous les vendredis à fermeture des marchés

Le classement hebdomadaire est disponible sur l'application et le site internet de NextWise (www.nextwise.fr).

Général :

- Le classement général est l'addition des points hebdomadaires depuis le début du challenge.

Le classement général est disponible une fois par mois sur le site internet de NextWise (www.nextwise.fr) et publié dans chaque Newsletter du challenge.

Lauréats :

Les lauréats du classement général participeront à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au siège d'Euronext Paris SA.

Clubs d'investissement :

Le challenge est ponctué d'un classement mensuel ainsi que d'un classement général.

Les deux classements sont disponibles sur l'application et le site internet de NextWise (www.nextwise.fr).

Hebdomadaire :

- Le calcul est effectué tous les vendredis à fermeture des marchés

Mensuel :

- Le classement mensuel est l'addition des points hebdomadaires du mois.

Classement général :

- Le classement général est l'addition des points de l'ensemble des classements hebdomadaires depuis le début du challenge.

Lauréats :
Les lauréats de chaque classement mensuel participeront à un événement dédié – Annexe 1.1

Les lauréats du classement général participeront à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au siège d'Euronext Paris SA.

REGELMENT

Article 1 : Société organisatrice

Le Next Challenge 2022 est développé et organisé par la SAS NextWise, dont le siège social est situé 6 rue des Bateliers - 92110 Clichy, inscrite au RCS de Paris sous le n° 880 341 458.

Article 2 : Participants

Le Next Challenge 2022 est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. La vérification du statut d'étudiant se fait a posteriori lors de la vérification des premières places du palmarès.

Outre les participants au Challenge, plusieurs catégories de personnes peuvent ouvrir un profil individuel pour suivre le déroulement du jeu :

- Les professeurs des écoles/universités
- Les Alumni des écoles/universités
- Des représentant des sponsors et partenaires

Article 3 : Inscription au Next Challenge 2022

L'inscription au Next Challenge 2022 est gratuite. Elle se fait exclusivement via le site internet www.nextwise.fr et les applications IOS et Android.

Il ne sera accepté qu'une seule participation possible pendant toute la durée du Challenge.

Il est interdit à une même personne d'ouvrir plusieurs profils ou d'être membre de plusieurs clubs sous peine d'exclusion du participant individuel et de l'élimination du club du Challenge.

De manière générale, le participant s'engage à ne fournir que des informations exactes le concernant. A défaut l'inscription sera invalidée.

Procédure d'inscription

Chaque participant doit créer un profil individuel en renseignent obligatoirement les champs suivants :

- ☑ NOM
- ☑ PRENOM
- ☑ EMAIL
- ☑ CONFIRMER E-MAIL
- ☑ CREATION MOT DE PASSE
- ☑ CONFIRMER MOT DE PASSE
- ☑ DATE DE NAISSANCE,
- ☑ LIEN VERS LE PROFIL LINKEDIN **(non obligatoire mais recommandé)**
- ☑ LIRE ET ACCEPTER LE REGLEMENT DU JEU

Il recevra ensuite, par e-mail, un code d'activation afin d'activer son compte.
L'activation du compte confirme la participation entant que profil individuel au Next Challenge #2.

Article 4 : Modes de participation au Next Challenge 2022

Il est rappelé que le Next Challenge 2022 est exclusivement à destination des étudiants pouvant justifier d'un numéro INE.

En conséquence, toute personne inscrite ne pouvant pas justifier de son numéro INE ne peut pas participer au Next Challenge 2022 et apparaître dans les palmarès.

Tout club d'investissement qui aura pour membres un ou des non-étudiants sera automatique éliminé de la compétition.

Profil individuel

- Chaque profil individuel perçoit une allocation virtuelle de 30 000 € disponible sur la page « Mon profil » dans la section « Portefeuille »
- Qu'il intègre ou non un club d'investissement, le profil individuel peut participer à titre d'investisseur individuel au challenge.

Chaque profil individuel a la possibilité de confier la gestion de tout ou une partie de son allocation virtuelle à un ou plusieurs clubs d'investissement de son choix **à l'exception du club auquel il appartient**.

Clubs d'investissement

Chaque club d'investissement :

- Est composé de 5 à 7 membres
- Démarre avec une dotation virtuelle de 100 000 € disponible sur la page « Mon Club » dans la section « Portefeuille »
- Décide sa stratégie d'investissement collectivement, les décisions étant prises à la majorité et les ordres passés par un membre, le président.
- Seul le président peut supprimer un ordre qui a été voté dans le délai de sa non-exécution.

Un profil individuel ne peut être membre que d'un seul club d'investissement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Un participant membre d'un club d'investissement ne peut pas allouer son allocation virtuelle à son propre club d'investissement.

Le fonctionnement du club est précisé dans les **statuts**

Mentors/Experts, professeurs, visiteurs

Ils peuvent ouvrir une page profil individuelle et avoir accès aux fonctionnalités de la plateforme. Ils jouent un rôle de mentors/experts (Alumni Expert et professeurs) mais ne font pas partie d'un club d'investissement. Ils ne participent pas au Challenge et n'intègrent pas les palmarès.

Article 5 : Périmètre d'investissement

Les participants peuvent investir sur les titres cotés sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles.

Les participants disposent d'un accès à leur compte virtuel 24h/24h et peuvent passer des ordres d'achat ou de vente à tout moment de la journée en bénéficiant de cours continuellement mis à jour **avec un décalage de 15 minutes**. Cet avantage est corrigé par l'algorithme transactionnel de la plateforme. Il est de toute façon minoré par les critères de classement (voir article 6).

Article 6 : Critères d'évaluation des performances

L'évaluation de la performance est faite sur la base de critères :

Quantitatifs :

- Performance brute
- Diversification du portefeuille
- Quiz

Qualitatifs :

- Prise en compte de critères ESG
- Travail d'équipe
- Utilisation des sources d'information
- Stratégie d'investissement

Club d'investissement :

1. Performance brute du PFV
2. Performance ajustée du risque - ratio de Sharpe
3. Diversification du PFV – lignes
4. Diversification du PFV – secteur
5. Ratio de diversification
6. Quiz
7. Travail d'équipe
8. Utilisation des sources d'information via les fonctionnalités de la plateforme
9. Succès commercial impact neutre sur le calcul de la formule, effet sur la performance.

Investisseur individuel :

1. Performance brute du PFV
2. Performance ajustée du risque - ratio de Sharpe

3. Diversification du PFV – lignes
4. Diversification du PFV – secteur
5. Ratio de diversification
6. Quiz
7. Utilisation des sources d'information via les fonctionnalités de la plateforme

Règles de diversification

Club d'investissement :

Le club se baser sur la règle prudentielle du 5/10/40 qui s'applique aux sociétés de gestion : « pas plus de 10% sur une valeur, et la somme des titres à plus de 5% ne doit pas être supérieure à 40%. Cette règle aboutit à un nombre minimal de 16 titres en portefeuille ».

Investisseur individuel :

L'investisseur individuel doit composer son portefeuille de de la manière suivante :

- Avoir au moins 10 valeurs
- Réparties dans au moins quatre secteurs d'activités différents
- Aucune valeur ne peut dépasser 15 % du portefeuille

Critères ESG

Ils sont pris en compte tout le long du Challenge. La stratégie ESG devra être évoquée lors des pitch battles mensuels pour les clubs.

Leur évaluation est à la discrétion du jury. Les participants au Challenge peuvent trouver les valeurs composant les indices ESG ici : https://live.euronext.com/en/products/indices/esg-indices.

Etant entendu qu'ils ne pourront investir que sur les titres cotés à Paris, Amsterdam, et Bruxelles.

Article 7 : Classement

La compétition est ponctuée de rendez-vous réguliers avec palmarès hebdomadaires, mensuels et général visibles sur la plateforme et le site internet de NextWise (www.nextwise.fr).

Vidéos et pitchs

A chaque étape, les 5 premiers clubs du classement mensuel sont invités à déposer une vidéo de 3 minutes présentant une mise en situation. Le jury les classe et invite les 3 premiers clubs à pitcher de nouveau devant lui à l'université Dauphine. Tous les clubs qui auront réalisé une vidéo recevront une récompense virtuelle qui sera établie selon le barème ci-dessous :

Rang	Dotation
1	20 000€
2	15 000€
3	10 000€
4	5 000€
5	5 000€

Article 8 : le jury

Il est composé de professeurs, de professionnels et d'alumni experts. Ses membres peuvent varier dans le temps. Seuls son président, vice-président et secrétaire sont permanents.

Article 9 : les lots

Clubs d'investissement

Les trois premiers clubs recevront chacun une dotation de 4 000 € répartie entre chacun des membres.

Les quatre clubs suivants recevront chacun une dotation de 3 000 € répartie entre chacun des membres.

Investisseurs individuels

Les trois premiers investisseurs individuels recevront chacun un lot de 800 € et les six suivants un lot de 400 €. Il leur sera remis par virement.

Les gagnants seront informés du classement par email le 15 avril. En cas de non-réponse dans les 3 jours (le 18 avril à 18h00) à compter de cette notification, la société NextWise se réserve le droit d'attribuer le lot au suivant sur la liste. Pour être éligibles, au moins 3 membres du club doivent être présents physiquement à la cérémonie de clôture.

La société NextWise décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Article 10 : Problèmes et questions

Tous les participants peuvent envoyer une demande directement à l'adresse e-mail : hello@nextwise.fr.

Des visio-conférences dédiées aux questions des participants seront organisées par NextWise. Les participants seront informés de la date par l'envoi d'e-mail, une notification et une publication sur le fil « Actualités » de l'application NextWise.

Article 11 : Responsabilité

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Challenge proposé, notamment afin d'en modifier les résultats.

A ce titre, la société NextWise se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne ayant commis un acte d'intrusion frauduleuse dans le système de traitement automatisé de données du Challenge, acte passible de sanctions pénales, et de mettre à tout moment un terme au Challenge, et ce, sans qu'elle puisse être tenue à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Challenge. La société NextWise ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Challenge à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société NextWise se réserve le droit d'exclure du Challenge et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Challenge. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son gain.

La société NextWise ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité de la plateforme, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Challenge, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Challenge, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Challenge ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des documents, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la plateforme et la participation au Challenge se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Challenge concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Challenge et son gagnant. La société NextWise se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Article 12 : Protection des données à caractère personnel

La société NextWise accorde une très grande importance à la confidentialité des données personnelles des participants au Jeu concours. Conformément à la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la société NextWise, en qualité de Responsable de traitement, met en œuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel des participants aux fins d'administrer le formulaire en ligne, d'identifier le participant et de le contacter, de mettre en œuvre de la prospection commerciale sous réserve de votre consentement sur la plateforme. Les données ainsi collectées via le formulaire en ligne (dont la liste figure à l'article 3) seront conservées pendant la période nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les destinataires de ces données sont les services internes de la société NextWise, habilités pour en connaitre et nos partenaires, sous réserve de de votre consentement.

Conformément aux dispositions des textes précités, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par mail en s'adressant à NextWise : roxana@nextwise.fr.

Article 13 : Autorisations

Dans le cadre du Next Challenge 2022, le participant autorise la société NextWise et les partenaires à reproduire, publier et exposer sa dénomination et son lieu d'implantation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : réseaux sociaux, site internet sponsors et partenaires, presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, etc.) sans restriction d'utilisation. Ces mentions ne leur conféreront aucun droit à rémunération ou autre avantage. Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de ses données, il peut en demander l'interdiction à la société NextWise.

Article 14 : Convention de preuve

La société NextWise a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute au Challenge. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société NextWise ou de son prestataire ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Challenge.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société NextWise pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par lui, notamment dans ses systèmes d'information.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société NextWise dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 15 : Loi applicable et Règlement

Le Next Challenge 2022 est exclusivement soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. La participation à ce Challenge implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de NextWise. Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes. Le présent règlement est disponible intégralement en ligne à partir de la page Règlement du jeu concours du

site internet **(https://www.nextwise.fr/règlementjeuconcours)** et sera adressé par e-mail à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone, aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Article 16 : Adhésion au présent règlement

La participation au Next Challenge 2022 implique l'acceptation du présent règlement. Toute violation de ce règlement entraîne l'exclusion du Challenge. Les organisateurs se réservent notamment le droit d'exclure, sans motif justificatif, sans préavis et à tout moment un participant dont le comportement ne serait pas en accord avec l'esprit du jeu.

Toute contestation sera traitée par les organisateurs selon leur libre et entière appréciation. Les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le jeu concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent. Si une telle décision devait être prise, les participants en seraient alors informés dans les meilleurs délais.

Une telle décision ne saurait toutefois faire l'objet d'une quelconque prétention visant à engager la responsabilité de la SAS NextWise et de ses partenaires. Il en est de même en cas d'éventuels problèmes techniques avant et pendant la durée du jeu boursier.

Toute modification du présent règlement sera annoncée par le biais du site internet du jeu concours. Le fait de continuer à participer au jeu concours vaut acceptation des modifications du règlement.

NEXT CHALLENGE 2022 - RULES

The Next Challenge #2 is developed and organized by SAS NextWise with the support of its partners and the University Paris Dauphine PSL.

Its objective is to develop the participants' knowledge in portfolio management by making them evolve in a realistic educational universe.

Principle

The Next Challenge 2022 runs from October 10, 2022 to April 20, 2023. It is open to all students who can :

- participate as an individual competitor

- group themselves in competing investment clubs

All participants - individually and in clubs - receive a virtual sum to invest. The quality of their performance is evaluated based on quantitative and qualitative criteria to measure their understanding and assimilation of portfolio management that will benefit them in both their professional and personal lives.

Calendar of the Next Challenge #2

- Registration period **from September 1 to April 20, 2023**
- Start of the competition **on October 10th, 2022**
- Competition ends **April 14, 2023**
- Awards ceremony on **April 20, 2023**

Warning

The Next Challenge is an educational game intended to promote a reasoned and reasonable approach to investment and portfolio management. It is not an invitation to speculate, even if leveraged ETFs are available in the game, nor a recommendation to invest in any company or product.

When building their portfolio, participants should keep in mind a few simple rules of thumb:

- Do not place too much emphasis on past performance because past performance is not indicative of future performance.
- There is no high performance without high risk. Diversification is essential to spread risk and build sustainable performance.
- Give preference to information at the source, on the website of the companies or product promoters. Beware of information from internet forums and social networks.
- Do not hesitate to consult the AMF's sections on investment and portfolio management.

You can also refer to the Universal Registration Document (URD) of the companies to learn about the risk factors associated with each of them. These UDRs can be consulted on the companies' websites.

Ranking

Individual investors and investment clubs are ranked separately using separate quantitative and qualitative criteria.

Individual profiles and investment clubs are evaluated throughout the Next Challenge period, from October 10, 2022 to April 14, 2023.

Individual Investors:

The challenge is punctuated by weekly rankings. The cumulative points earned are used to establish an overall ranking.

Weekly: The calculation is made every Friday at the close of the markets. The weekly ranking is available on the NextWise application and website (www.nextwise.fr).

General: The general ranking is the addition of the weekly points since the beginning of the challenge. It is available once a month on the NextWise website (www.nextwise.fr) and published in each challenge newsletter.

The winners of the general ranking will participate in the award ceremony to be held at the headquarters of Euronext Paris SA.

Investment clubs:

The challenge is punctuated by a monthly ranking as well as a general ranking. Both rankings are available on the NextWise app and website (www.nextwise.fr).

Weekly: The calculation is done every Friday when the markets close

Monthly: The monthly ranking is the sum of the weekly points for the month.

General ranking: The general ranking is the addition of the points of all the weekly rankings since the beginning of the challenge.

The winners of each monthly ranking will participate in a dedicated event - Appendix 1.1

The winners of the general ranking will participate in the award ceremony that will be held at the headquarters of Euronext Paris SA.

RULES

Article 1 - Organizing company

The Next Challenge 2022 is developed and organized by SAS NextWise, whose head office is located at 6 rue des Bateliers - 92110 Clichy, registered at the RCS of Paris under the number 880 341 458.

Article 2 – Participants

The Next Challenge 2021 is open to all students registered in a higher education institution. The verification of the student status is done afterwards during the verification of the first places of the prize list.

In addition to the Challenge participants, several categories of people can open an individual profile to follow the progress of the game but with no access to the Challenge:

- School/university professors
- Alumni of the schools/universities
- Representatives of sponsors and partners
-

Article 3 - Registration to the Next Challenge 2022

The registration to the Next Challenge 2022 is free.

Only one participation will be accepted during the entire duration of the Challenge.

It is forbidden for the same person to open several profiles or to be a member of several clubs, under penalty of exclusion of the individual participant and elimination of the club from the Challenge.

In general, the participant undertakes to provide only accurate information about himself. Failure to do so will invalidate the registration.

Registration procedure

To access the Next Challenge 2022 form, the participant must go to https://www.nextwise.fr or download the Challenge application from the Apple Store or Google Play.

Each participant must create an account by filling in the following mandatory fields:

NAME

FIRST NAME

EMAIL

CONFIRM E-MAIL

CREATE PASSWORD

CONFIRM PASSWORD

DATE OF BIRTH,

LINK TO LINKEDIN PROFILE **(not mandatory but recommended)**

AGREE TO THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CHALLENGE

They will then receive, by e-mail, an activation code to activate their account.

The activation of the account confirms the participation as an individual profile to the Next Challenge #2.

Article 4 - Participation modes to the Next Challenge 2022

The Next Challenge 2022 is exclusively addressed to students who can justify an INE number.

Consequently, any registered participant who cannot prove his or her INE number will not be able to participate in the Next Challenge 2022 and appear in the prize lists.

Any investment club whose members are non-students will be automatically disqualified from the competition.

Individual profile

Each individual profile created on the NextWise platform receives a virtual allocation of €30,000 available on the "My Profile" page in the "Portfolio" section.

Whether or not they are members of an investment club, individual profiles can participate as individual investors in the challenge.

Each individual profile has the possibility to entrust the management of all or part of its virtual allocation to one or more investment clubs of its choice, except for the club to which it belongs.

Investment clubs

Each investment club :

Is composed of 5 to 7 members

Starts with a virtual allocation of €100,000 available on the "My Club" page in the "Portfolio" section.

Decides its investment strategy collectively, decisions being taken by majority and orders being placed by a member, the president.

Only the president can delete an order that has been voted within the time limit of its non-execution.

An individual profile can only participate in one investment club.

Any participation that does not comply with the above characteristics will not be taken into account. Similarly, any entry that is incomplete,

inaccurate, falsified, contains false information, does not comply with the rules, or is received after the Game date will be considered invalid and will result in elimination.

A participant who is a member of an investment club is not entitled to allocate his or her virtual allocation to his or her own investment club.

The operation of the club is specified in the by laws

Alumni Experts, professors, visitors

They can open an individual profile page and have access to the platform's features. They play a role of mentors (Alumni Expert and professors) but are not part of an investment club. They do not participate to the Challenge and do not integrate the prize lists.

Article 5: Investment scope

Participants may invest in securities listed on Euronext Paris, Amsterdam and Brussels.

Participants have 24-hour access to their virtual account and can place buy or sell orders at any time of the day, benefiting from prices that are continuously updated **with a 15-minute delay**. This advantage is corrected by the transactional algorithm of the platform. It is in any case reduced by the ranking criteria (see article 6).

Article 6 - Performance evaluation criteria

The evaluation of the performance is made on the basis of criteria:

Quantitative :

- Gross performance
- Portfolio diversification
- Quiz

Qualitative:

- Consideration of ESG criteria
- Teamwork
- Use of information sources
- Investment strategy

Investment Club:

1. Gross VFP performance
2. Risk-adjusted performance = Sharpe ratio
3. Diversification of the PFV - lines
4. VFP diversification - sector

5. Diversification ratio
6. Quiz
7. Teamwork
8. Use of information sources via the platform's functionalities
9. Commercial success neutral impact on formula calculation, effect on performance.

Individual Investor:

1. Gross VFP performance
2. Risk-adjusted performance = Sharpe ratio
3. Diversification of the PFV - lines
4. VFP diversification - sector
5. Diversification ratio
6. Quiz
7. Use of information sources via the platform's functionalities

Diversification Rules

Investment Club:

The club is based on the prudential rule of 5/10/40 that applies to management companies: "no more than 10% in any one security, and the sum of securities at more than 5% must not exceed 40%. This rule results in a minimum number of 16 securities in the portfolio".

Individual investor:

The individual investor must compose his portfolio in the following way:

- Have at least 10 stocks

- Spread over at least four different sectors of activity

- No single stock may exceed 15% of the portfolio

ESG criteria

These are taken into account throughout the Challenge. The ESG strategy must be discussed during the monthly pitch battles for the clubs.

Their evaluation is at the discretion of the jury. Challenge participants can find the stocks that make up the ESG indices here: https://live.euronext.com/en/products/indices/esg-indices.

It is understood that they can only invest in stocks listed in Paris, Amsterdam and Brussels.

Article 7: Ranking

The competition is punctuated by regular meetings with weekly, monthly and general rankings visible on the platform and the NextWise website (www.nextwise.fr).

Videos and pitches

At each stage, the first 5 clubs of the monthly ranking are invited to submit a 3-minute video presenting a situation. The jury ranks them and invites the top 3 clubs to pitch again at Dauphine University. All the clubs that will have made a video will receive a virtual reward which will be established according to the scale below:

Rank Prize

1/ 20 000€

2/15 000€

3/ 10 000€

4/ 5 000€

5/ 5 000€

Article 8 - the jury

It is composed of professors, professionals and alumni experts. Its members may vary in time. Only the president, vice-president and secretary are permanent.

Article 9 - the prizes

Investment clubs

The first three clubs will each receive an endowment of 4 000 € divided between each member. The next four clubs will each receive an endowment of €3,000 divided among each member.

Individual Investors

The first three individual investors will each receive a prize of €800 and the next six a prize of €400. It will be given to them by bank transfer.

The winners will be informed of the ranking by email on April 15. In case of non-response within 3 days (April 18 at 6:00 pm) from this notification, NextWise reserves the right to award the prize to the next person on the list. To be eligible, at least 3 club members must be physically present at the closing ceremony.

The NextWise company declines any responsibility for any incident or damage of any kind that could occur due to the enjoyment of the awarded prize and/or due to its use, which the winner expressly acknowledges.

Article 10 - Problems and questions

All participants may send a request directly to the following e-mail address: hello@nextwise.fr.

Video conferences dedicated to the participants' questions will be organized by NextWise. Participants will be informed of the date by sending an e-mail, a notification and a publication on the "News" feed of the NextWise application.

Article 11 - Responsibility

It is strictly forbidden, by any means whatsoever, to modify or attempt to modify the devices of the proposed Challenge, particularly in order to modify the results.

In this respect, NextWise reserves the right to cancel the participation of any person who has committed an act of fraudulent intrusion into the automated data processing system of the Challenge, an act liable to criminal sanctions, and to put an end to the Challenge at any time, without being held liable for any compensation whatsoever, if it appears that obvious fraud has occurred in any form whatsoever in the course of the Challenge. The NextWise company will not be held responsible if, in case of force majeure, events beyond its control or justified necessity, it had to shorten, extend, postpone, modify or cancel the Challenge at any time if the circumstances so require.

NextWise reserves the right to exclude from the Challenge and to take legal action against any person who has cheated or disrupted the proper conduct of the Challenge. A winner who would have cheated will be automatically deprived of his prize.

The NextWise company cannot be held responsible for any fact that is not attributable to it, in particular in case of unavailability of the platform, technical failure making it impossible to continue the Challenge, malfunctions of the Internet network preventing the proper conduct of the Challenge, any technical, hardware or software failures of any nature whatsoever that prevent or limit the possibility of participating in the Challenge or that damage a participant's system, errors in the routing of documents, their non-receipt or deterioration, or their late delivery.

It is the responsibility of each participant to take all appropriate measures to protect his or her own data and/or software stored on his or her computer equipment against any attack. The connection of any person to the platform and the participation in the Challenge is done under the entire responsibility of the participants. It is strictly forbidden, by any means whatsoever, to modify or attempt to modify the features of the Challenge, in particular in order to modify the results or any element determining the outcome of the Challenge and its winner. The NextWise company reserves the right to enforce equal opportunity between all participants, including by legal action or any other means at its convenience.

Article 12 - Protection of personal data

The NextWise company attaches great importance to the confidentiality of personal data of participants in the Contest. In accordance with Law No. 78-17 of 6 January 1978 as amended (known as the "Data Protection Act") and the General Data Protection Regulation 2016/679 of 27 April 2016 (RGPD), the NextWise company, as the Data Controller, implements automated processing of personal data of participants for the purpose of administering the online form, identify the participant and contact him, to implement commercial prospecting subject to your consent on the platform. The data thus collected via the online form (listed in Article 3) will be kept for the period necessary to achieve the aforementioned purposes. The recipients of this data are the internal services of NextWise, authorized to know and our partners, subject to your consent.

In accordance with the provisions of the aforementioned texts, the participant has a right of access, rectification, deletion, limitation, portability (when it applies) and opposition for legitimate reasons to the processing of data concerning him, as well as a right to oppose the commercial prospecting. These rights can be exercised by mail by contacting NextWise: roxana@nextwise.fr.

Article 13 - Authorizations

Within the framework of the Next Challenge 2022, the participant authorizes NextWise and its partners to reproduce, publish and exhibit its name and its location, on all media (and in particular but not exclusively: social networks, sponsors and partners website, press, mailing, display, publishing, audiovisual, Internet, etc.) without restriction of use. These mentions will not confer any right to remuneration or other benefit. However, if the winner does not want any use of his data, he can ask NextWise to forbid it.

Article 14 - Convention of proof

The NextWise company has put in place the necessary technical means to prove the participation or non-participation of an Internet user in the Challenge. It is therefore agreed that, except for obvious errors, the data contained in the information systems of NextWise or its service provider have evidential value as to the connection elements and the information resulting from a computer processing related to the Challenge.

It is agreed that, except in the case of an obvious error, NextWise will be able to rely, in particular for the purpose of proof of any act, fact or omission, on programs, data, files, recordings, operations and other elements (such as follow-up reports or other statements) of a nature or in computer or electronic formats or media, established, received or stored directly or indirectly by it, in particular in its information systems.

Thus, the elements considered constitute evidence and, if they are produced as means of proof by the NextWise company in any litigation or other procedure, they will be admissible, valid and opposable between the parties in the same way, under the same conditions and with the same probative force as any document that would be established, received or kept in writing.

Article 15 - Applicable Law and Rules

The Next Challenge 2022 is exclusively subject to French law. Participants are subject to the French regulations applicable to games. Participation in this Challenge implies full and unconditional acceptance of these rules. Claims or disputes arising from the interpretation or execution of these rules must be submitted, by registered letter with acknowledgement of receipt, to the NextWise head office. Any dispute arising in connection with this contest and which cannot be settled amicably will be submitted to the competent courts. The present rules are available online from the page Rules of the contest of the website (https://www.nextwise.fr/règlementjeuconcours) and will be sent by e-mail free of charge to any person who requests it.

No information will be given by telephone, no request for postal delivery will be taken into account.

Article 16 - Adherence to the present rules

The participation to the Next Challenge 2022 implies the acceptance of the present rules. Any violation of these rules will result in exclusion from the Challenge. The organizers reserve the right to exclude, without justification, without prior notice and at any time, a participant whose behavior would not be in accordance with the spirit of the game.

Any dispute will be dealt with by the organizers according to their free and entire discretion. The decisions taken are final and cannot be appealed.

The organizers reserve the right to shorten, modify or cancel the contest if they deem that circumstances so require. Should such a decision be taken, participants will be informed as soon as possible.

However, such a decision cannot be the subject of any claim to engage the responsibility of SAS NextWise and its partners. It is the same in case of possible technical problems before and during the duration of the game.

Any modification of the present rules will be announced through the website of the contest. The fact of continuing to take part in the contest is worth accepting the modifications of the rules.